**Accord concernant une indemnité complémentaire à l’allocation de chômage temporaire - CORONA**

Entre les parties soussignées :

- d’une part   
 dont le siège est établi à   
 représentée par   
 ci-après dénommée l’employeur,

et

- d’autre part,   
 résidant à   
 ci-après dénommée le travailleur,

il est convenu ce qui suit :

**Article 1er**

L’employeur s’engage à payer une indemnité complémentaire en plus de l’allocation de chômage temporaire pour compenser la perte de salaire subie par le travailleur en raison du chômage temporaire dû au coronavirus.

**Article 2**

L’indemnité complémentaire s’élève à ..........EUR ou .........EUR/jour de chômage temporaire.[[1]](#footnote-1)

L’employeur garantira cette indemnité pendante: [[2]](#footnote-2)

* toute la période interrompue pendant laquelle le travailleur est au chômage temporaire dû au coronavirus.
* les ……………………….. premiers jours de chômage temporaire dû au coronavirus. [[3]](#footnote-3)

**Article 3**

L’indemnité complémentaire est versée mensuellement au moment du paiement normal des salaires et des traitements des employés et/ou des ouvriers [[4]](#footnote-4) de l’entreprise.

Pour accord [[5]](#footnote-5) Pour accord [[6]](#footnote-6)

travailleur employeur

Date Date

1. Biffer si pas d’application [↑](#footnote-ref-1)
2. Choisissez l’une des options suivantes [↑](#footnote-ref-2)
3. À compléter par le nombre de jours de chômage temporaire pendant lesquels l’employeur souhaite octroyer l’indemnité complémentaire. [↑](#footnote-ref-3)
4. Biffer si pas d’application [↑](#footnote-ref-4)
5. Les mots « pour accord » doivent être écrits à la main par les deux parties [↑](#footnote-ref-5)
6. Les mots « pour accord » doivent être écrits à la main par les deux parties [↑](#footnote-ref-6)